Image not found or type unknown

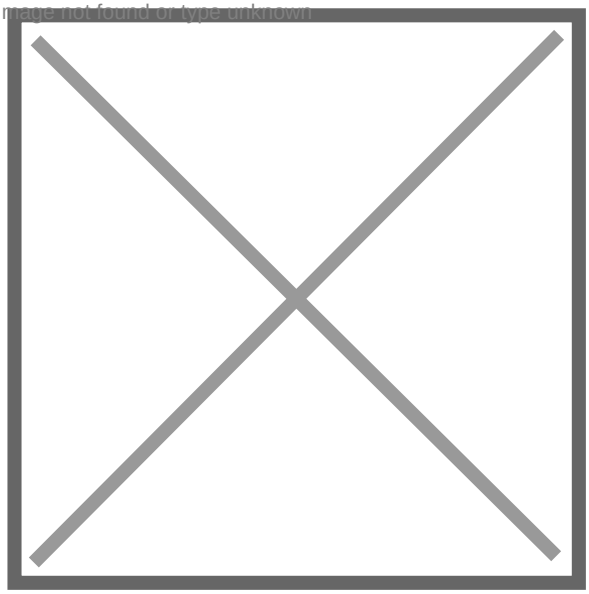

Mon ex compagnes ne veut plus que je vois mon fils.

Par **Sylvain**, le **06/08/2012** à **10:26**

Bonjour,
Je m'appel sylvain, il y a un peu plus d'un an de ça, j'ai rencontré une femme de 35 ans avec deux filles de pères differend,elle vit en belgigue mais elle est de nationalité allemande,nous avons eu un petit ange enssemble le 16 mai, mais malheureusement les disputent entre nous, Était devenue de plus en plus fréquente,j'ai donc décidé de partir de chez elle (belgique) et de retourner chez mes parents (sud de la france) mon soucis et que lorsque je lui demande de voir mon fils,elle me repond:"non, tu le reverras plus jamais!" et cela me brise le coeur d'enttendre ses paroles.. Comment peut on faire ça? Il faut etre sadique, et surtout ne pas etre tres bien dans sa tete.mon fils est ne en belgique il a la nationalité allemande, et il porte le nom de sa maman,je suis perdu ,quel démarche dois je faire?
Je vous en remercie d'avance,bonne journee.

Cordialement,sylvain.

Par **JOHANNA87**, le **06/08/2012** à **14:00**

bjr, tu dit que ton petit bout et de nationalité allemande, né en belgique et qui porte le no de sa mere ! tuas reconnu l'enfant ou pas car si c'est non, les demarche vont etre dure et tres longue , test de paternité a faire ect... donne plus d'info stp,cord.

Par **cocotte1003**, le **06/08/2012** à **19:58**

Bonjour, commencez par envoyer une LRAR à votre ex pour lui proposer un arrangement jusqu'à la décision de justice Proposez des dates pour un droit de visite, voyez pour les frais de transport et proposez un montant pour une pension alimentaire. ardez une copie que vous joindrez au dossier que vous présenterez au tribunal Si la lettre vous revient, ne l'ouvrez pas, le juge le fera Voyez avec un avocat pour reconnaitre au plus vite votre fils et gardez précieusement tous les documents qui vous relient à la maman au moment de la conception ou qui montrent votre lien avec l'enfant, cordialement

Par **Sylvain**, le **07/08/2012** à **05:20**

Bonjour johanna, tout d'abord je vous remercie de l'attention que vous prêtez à mon égard,oui malheureusement le petit ange je ne l'ai pas reconnu car lorsque nous nous sommes présenté a l' État civil en Belgique ils nous ont dit que pour que je puisse reconnaître le petit il fallait que j'aille en France, et que si le petit portait mon nom la maman ne pourrait pas toucher les aides car je ne suis pas belge mais français (donc etranger pour eux) et je ne suis pas domicilié en belgique, j'ai donc du prendre la dure descision de le mettre a son nom, et puis là-bas on peut mettre le nom des deux familles enssemble que si on est belge, je sais que je suis parti dans une grosse galère mais je ne laisserai jamais tomber mon enfant,merci encore pour tout johanna je vous souhaite une tres bonne journée.

Par **Sylvain**, le **07/08/2012** à **05:26**

Un tres grand merci a cocotte et a avocat en ligne, merci beaucoup pour toutes ses infos qui peuvent paraître banal , mais qui ont grande importance a mes yeux merci encore a vous tous , merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés